



FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Villeneuve Loubet, le 14 novembre 2016

Objet : préavis de grève nationale limitée au jeudi 24 novembre
Envoyé par courriel et par fax avec AR au 01 42 66 92 34

Monsieur le Ministre,

Face à votre refus persistant de respecter le dialogue social, un rassemblement de mécontentement est prévu le jeudi 24 novembre 2016 à Paris dans le cadre d'une journée nationale de grève.

Confrontés à un manque d'écoute récurrent de la part des décideurs, nous opposons de nombreux motifs d'insatisfaction et de revendication portant sur les points suivants :

- la non-reconnaissance du métier de sapeur-pompier : les responsabilités exercées doivent être replacées selon une échelle de valeur adaptée. Les pompiers intervenant bottes aux pieds doivent pouvoir bénéficier d'une vraie prise en compte de leurs actions de terrain en repensant la reconnaissance de la dangerosité et l'exposition aux risques encourus ;
- exercer le métier de sapeur-pompier professionnel requiert une technicité particulière. Les conditions dans lesquelles nous assurons nos missions de service public de secours (urgence, préservation de la vie humaine, actes d'incivilité à notre égard, implication dans un contexte d'attentats ou tuerie de masse...) n'ont de parallèle avec aucun autre métier de la fonction publique territoriale. A l'instar des acteurs incontournables de la sécurité publique, le comparatif réducteur avancé par nos gouvernants-dirigeants entre l'exercice du métier de sapeur-pompier et d'autres professions de la territoriale n'est plus acceptable ;
- le déroulement de carrière imposé issu de l'application de la réforme destructrice de la filière sapeur-pompier, la non-prise en compte des accords et de nos revendications dans l'application déviée de PPCR faite à la filière sapeur-pompier ;
- la perte par les sapeurs-pompiers de terrain de responsabilités qu'ils assuraient pendant la période transitoire issue de la refonte destructrice imposée depuis 2012 puisqu'ils n'auront pas été nommés aux grades correspondants. De plus les SDIS procèdent à une élimination naturelle de nos jeunes sapeurs-pompiers professionnels en n'organisant pas de concours et d'examen de sergent ;

Réf : AG.FA/171-2016

Préavis de grève pour le 24
novembre 2016

- l'intervention de plus en plus fréquente des sapeurs-pompiers professionnels sur des missions qui ne relèvent pas de leur ressort mais de celui des services de l'Etat (carence ambulancière, transport sanitaire de confort, carence médicale, état d'ébriété VP...), qui font exploser le nombre d'interventions de secours à personne, mais aussi sur des missions de plus en plus vastes, notamment par une sur-sollicitation résultant d'une réduction des effectifs des gardes opérationnelles ;
- les gardes opérationnelles qui doivent pour beaucoup le maintien des effectifs minimums à la présence de sapeurs-pompiers volontaires en garde postée ou non, cumulant pour certains, des temps d'activité de sapeur-pompier volontaire supérieurs à ceux des professionnels ;
- l'absence de prise en compte de la souffrance au travail, et certains directeurs départementaux qui s'autorisent en toute impunité des dérives managériales et des comportements dictatoriaux ;

Nous déplorons les réformes dévastatrices qui se succèdent et l'absence regrettable de prise en considération de nos problématiques, ce qui conduit à creuser toujours plus le fossé avec la hiérarchie.

Bien que notre Fédération ne doute pas un instant de se voir opposer un refus, nous sollicitons néanmoins une entrevue place Beauvau le jeudi 24 novembre 2016 pour aborder ces différentes questions, par l'instauration d'un dialogue social constructif que nous appelons de nos vœux depuis de trop nombreuses années.

C'est dans ce contexte que la Fédération Autonome des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des Personnels Administratifs techniques et Spécialisés a décidé du dépôt d'un préavis de grève nationale limitée le jeudi 24 novembre 2016 de minuit à 23h59.

Ce préavis de grève nationale limitée concerne tous les personnels SPP des SDIS de France qui souhaiteraient s'y associer et doit conduire à une réelle prise en compte des souffrances de notre profession.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Président fédéral, André GORETTI

